

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3448

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3448**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence tourisme a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, un office du tourisme intercommunal a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009, sous la forme associative.

Le 1^{er} janvier 2015, la Métropole s'est substituée à la Communauté urbaine.

L'association est devenue l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon et de nouveaux statuts ont été approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 29 février 2016.

L'Office de tourisme de la Métropole de Lyon a pour objet l'étude et la mise en œuvre des moyens propres à développer les activités touristiques de la Métropole.

Ses missions sont :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale,
- la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques,
- le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons.

II - Modalités de représentation

Conformément aux statuts de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon, l'association est administrée par un conseil d'administration, de 45 membres, composé de trois collèges :

- 1^{er} collège : il se compose des quatre membres de droit (Métropole, Chambre de commerce et d'industrie -CCI- de Lyon Métropole Saint-Etienne-Roanne, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes tourisme) représentés par 15 personnes physiques :

. la Métropole est représentée par 10 élus désignés par son assemblée délibérante et par le Président de la Métropole qui est, de droit, Président d'honneur du conseil d'administration,

. la CCI est représentée par deux personnes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Auvergne-Rhône-Alpes tourisme par une personne chacun ;

- 2ème collège : 15 membres es-qualité représentant les groupements, associations ou organismes contribuant à la vie touristique du territoire de la Métropole ;

- 3ème collège : 15 personnes représentant des adhérents cotisants et des personnes qualifiées.

Par délibération du Conseil n° 2020-0110 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné ses représentants titulaires pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon :

Titulaires
1 - madame Hélène Duvivier
2 - madame Emeline Baume
3 - monsieur Alain Galliano
4 - madame Catherine Creuze
5 - madame Fatiha Benahmed
6 - monsieur Raphaël Debû
7 - madame Chantal Crespy
8 - madame Myriam Fontaine
9 - monsieur Pierre Chambon
10 - monsieur Richard Brumm

À la suite du décès de monsieur Alain Galliano, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire de la Métropole pour pourvoir le siège devenu vacant au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

Désigne monsieur Julien Ranc en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-324258-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
